

ABONNEMENT

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 JUILLET

POUR FINIR

Un de nos confrères dressait, il y a quelques jours, le bilan de cette session ordinaire de 1887.

Ce bilan, d'après ses calculs, avait un monumental zéro à l'actif travail, car on ne pouvait, disait-il avec raison, faire entrer en ligne de compte de ce travail une loi militaire qui n'est qu'une manifestation et n'a aucune chance d'être votée dans sa rédaction actuelle par le Sénat, et une autre loi dite sociale : celle des délégués mineurs, qui se promène depuis quatre ans entre le Luxembourg et le Palais-Bourbon et qu'un député républicain, mineur de son état, a qualifié assez judicieusement de « loi sans queue ni tête ».

Il est vrai qu'à cet actif... médiocre, la Chambre pouvait joindre deux crises, deux ministères jetés bas, et si les députés conservateurs, non assurément par tendresse pour le troisième ministère, mais par souci du grave préjudice que le travail des radicaux pouvait apporter à la sécurité ou à la fortune publiques, n'avaient mis le holà, elle eût eu dans sa session ses trois victimes tout comme M. Pranzini.

Mais tout cela ne remplaçait pas le budget toujours absent et ne compensait pas la perspective de nouveaux douzièmes provisoires. Aussi, avant de partir, la majorité a-t-elle voulu corser son bilan avec le vote de la mobilisation.

Nous avons dit dès le début ce que nous pensions de ce projet né dans la cervelle détraquée de « l'amer Boulanger ».

Nous avons depuis lu et écouté très attentivement tous les plans que M. Ferron et les partisans du projet ont développés au sein de la commission et au Parlement, et nous ne comprenons pas plus aujourd'hui qu'au premier jour comment une mobilisation isolée pourra nous donner l'image, même approximative, de la mise en marche de toute une armée ; comment, de ce que l'on

aura pu embarquer et transporter en prenant son temps, son argent et son heure un certain nombre d'hommes et un certain matériel, on pourra déduire que l'on peut transporter et embarquer en même temps tous les corps, rallier tous les effectifs sur toute la surface du pays dans un temps de X.

C'est, dit-on, 7 millions qu'il va nous en coûter pour faire cette expérience. Nous avons offert et nous offrons encore de parier que les dépenses y compris les indemnités dépasseront ce chiffre de 30 ou de 40 0/0, sans parler de la perturbation que cette facétie jettera dans toute une région arbitrairement désignée. Et nous persistons à penser que le jeu n'en vaut pas la chandelle et que les sept millions extraits in extremis des poches des contribuables pour une œuvre inutile n'ajouteront rien à l'admiration qu'avait inspirés au pays les travaux des républicains du Parlement pendant la session ordinaire de 1887.

ÉDOUARD GRIMBLOT.

LE CENTENAIRE

Le centenaire de 1789 n'a pas de chance. Nos républicains ont commencé par vouloir le faire coïncider avec une Exposition universelle à laquelle les pays européens ont énergiquement refusé de prendre part, et voici qu'aujourd'hui le parti avancé de la République, la queue si l'on veut, mais cette queue qui finit toujours par mener la tête républicaine, colle l'étiquette du centenaire sur un nouvel instrument d'agitation révolutionnaire. Ce n'est pas nous qui jugeons ainsi le projet de fédération, c'est un journal de la tête républicaine, le *Journal des Débats*.

« Les dernières phrases du manifeste surtout méritent d'être méditées, dit-il. En les lisant, on est tenté de croire que tout le reste est du remplissage et n'a d'autre raison d'être que de les amener. En tous cas, on y voit clairement apparaître le plan de campagne radicale. Sous le prétexte de fêter le

centenaire, des comités seront formés « par tout, afin de poursuivre par la parole, par la plume, par les réunions, par le vote, par l'action individuelle et collective, l'œuvre de la Révolution ».

« Un de ces comités siègera à Paris. Il ne dirigera pas les comités de province, oh ! non ; il se contentera de « centraliser les efforts épars ». En d'autres termes, nous aurons, dispersés sur toute la surface du pays, une quantité de clubs des jacobins, en correspondance avec la société de Paris. »

Un joli renouveau, non de 1789, mais de 1793. C'est une agréable et rassurante perspective.

ARRESTATION DE DEUX FRANÇAIS EN ALSACE

Le *Mémorial des Vosges* nous apporte la relation des faits suivants qui ont, comme on le verra, une sérieuse importance, puisqu'ils ont eu pour conséquence l'arrestation de deux Français par les autorités allemandes dans des circonstances qui nécessiteront certainement l'intervention de notre diplomatie. Voici les faits dont il s'agit :

« M. Caussin est plâtrier à Beulay. Il est Français, tout ce qu'il y a plus Français. Il a été maire de sa commune.

« Or, il y a quelques dix-huit mois, M. Caussin, au cours d'un voyage en Alsace, se trouvant à Steige chez un sien ami, aperçut, accroché à la muraille, le portrait de l'empereur Guillaume. Ce lui fut une occasion de dire tout haut ce qu'il pensait de Guillaume, de Bismarck et du reste.

« Il ne se doutait pas qu'il commettait là une imprudence qui devait lui coûter cher un jour. Mais les murs ont des oreilles en Alsace plus qu'ailleurs. M. Caussin n'était pas plutôt rentré en France qu'il était dénoncé aux autorités allemandes.

« Il fut, dit-on, poursuivi, jugé et condamné par défaut, pour outrages envers le gouvernement de l'Allemagne.

« Vous pensez si M. Caussin se gardait

d'aller rendre visite aux casques pointus !

« Malheureusement pour lui, le maire de Saâles lui demanda de venir chez lui effectuer quelques travaux de réparations dans sa maison. M. Caussin, justement méfiant, pria le maire de Saâles de lui faire savoir s'il pouvait se rendre à Saâles sans danger et s'il n'y courait pas le risque d'être arrêté. Le maire lui répondit qu'il pouvait venir sans crainte : le commissaire de police de Schirmeck avait affirmé qu'il ne serait nullement inquiété.

« Fort de ces affirmations, M. Caussin vint à Saâles.

« Il y avait trois jours qu'il s'y trouvait quand, un beau soir, deux gendarmes l'aborderent à l'auberge, l'appréhendèrent au collet et l'arrêtèrent.

« Il fut transféré le lendemain à Colmar, et depuis on n'en a plus eu ni mot ni nouvelle.

« Voici la seconde histoire :

« M. l'abbé Hartmann, aujourd'hui curé à La Bresse (arrondissement de Remiremont), est né en Alsace, à Hibaussen, le 14 septembre 1853. Il a opté à Saint-Dié, en 1872, en vertu d'un acte d'émancipation délivré en bonne et due forme par le juge de paix de Ribeauvillé. Il a fait toutes ses études en France, il a passé par le séminaire de Saint-Dié, il a été ordonné à Saint-Dié, il n'a pas quitté depuis le diocèse.

« Il est donc bien Français, et, qui plus est, fonctionnaire français.

« Il y a quelque temps, voulant aller voir ses parents, il fit demander un permis de séjour en Alsace au kreisdirector (sous-préfet) de Ribeauvillé. Le permis lui fut accordé.

« Il n'était pas plutôt arrivé que le kreisdirector l'invitait à se présenter devant les autorités militaires de Schlestadt, l'assurant qu'il n'y avait rien là qui dut l'effrayer, que c'était une simple formalité.

« L'abbé Hartmann crut au kreisdirector et se rendit à Schlestadt. Deux gendarmes l'y attendaient pour l'arrêter, le conduire à la caserne et l'incorporer dans un régiment allemand.

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

XV

La Hongrie était joyeuse : l'époque du couronnement était arrivée.

Avec le mois de juin, l'été avait ouvert ses richesses et, sur la nation, s'était répandu le rayonnement du triomphe. Une activité un peu bruyante régnait partout. Depuis les costumes qu'on relevait de pierreries jusqu'aux chevaux qu'on amenait des haras les plus renommés, tout s'organisait, tout se groupait pour ajouter à la beauté de la fête.

Les routes étaient animées, surtout dans le voisinage de Pesth ; de grands chariots y bondissaient avec fracas ; les poulains hennissaient ; la poussière volait ; les paysans, l'œil brillant, la moustache relevée, ajoutaient à leur joie patriotique la joie de courir au galop de leur attelage. Tout se centralisait dans la capitale, qui bourdonnait comme une ruche.

Deux jours avant la cérémonie, la plupart des grands seigneurs prirent à leur tour le chemin de

Buda-Pesth. Leur goût inné pour le luxe s'était donné libre carrière.

Le comte Karadyoni et sa fille quittèrent Bangor le 3 juin au matin. Le magnat semblait rejeuni ; il parlait vite et souvent, il avait le regard mobile, des mouvements rapides. Irène était surprise de lui voir tant de vigueur et de gaieté. Il avait tenu à ce que sa fille parût avec éclat au milieu de ses compatriotes. Il avait veillé lui-même au choix des toilettes d'Irène ; il entendait qu'elle fût remarquée et admirée.

Quelques jours avant son départ, Karadyoni avait reçu une nouvelle lettre du comte Darag. Le jeune homme se félicitait de ce que sa longue attente allait prendre fin et annonçait son arrivée à Bangor, avant le couronnement.

Karadyoni, sans même parler à sa fille, avait répondu qu'il ne pouvait recevoir son neveu qu'après les fêtes et il avait de lui-même fixé la date du 10 juin.

Cela fait, et de façon qu'il n'y avait point à y revenir, Karadyoni avait tranquillement préparé son voyage. C'était une joie pour lui de revêtir le grand costume de magnat qu'il n'avait pas porté depuis si longtemps. Il avait pris son épée d'apparat, caressé la plume d'aigle de sa toque, retenue par une agrafe de diamants ; il avait donné un dernier coup d'œil à son équipage de gala. Enfin il avait commandé les chevaux et était

parti pour Pesth à côté d'Irène.

Tout le long de la route, des saluts les accueillaient. Quelques « Eljen ! » retentissaient de loin en loin, comme un prélude. Les harnais, pailletés d'argent, scintillaient au soleil. La campagne s'étendait au loin, verte ou blonde, pleine de promesses, enguirlandée de folles pointes de ronces aux fleurs roses.

Quand ils arrivèrent dans la capitale, ils croisèrent nombre d'attelages qui couraient dans tous les sens. Ils trouvaient partout des visages connus, rayonnants de joie. Bada la voiture s'arrêta sur la place du couronnement, au bas d'un joli pavillon que le colonel Fesztycs avait retenu pour eux et près duquel il les attendait. Il les introduisit lui-même dans leur appartement, et leur raconta en quelques mots tout ce qu'on connaissait des événements qui se préparaient.

— Presque tous nos amis sont arrivés, ajouta-t-il. La ville est superbe au milieu de tant de mouvement !

Puis il reprit :

— Savez-vous où est André Dienyi ? On ne l'a point encore vu.

— Non, je le croyais ici.

— Il faut qu'il ait été retenu chez lui. Mais il ne peut manquer de venir pour le couronnement.

— Assurément, dit le comte.

Irène était restée silencieuse. Comme toujours

quand on prononçait devant elle le nom d'André, elle n'avait pris aucune part à l'entretien. Que s'était-il passé à Dienyi ? Elle l'ignorait. Sa vie n'était-elle pas désormais séparée de tout ce qui concernait André ?

Le colonel avait dit vrai : le capitaine Dienyi n'avait point encore quitté le château. Avec le printemps, Georges de Bréval était revenu en Hongrie.

Il était là depuis quelques jours, plus amoureux que jamais de sa cousine, plus désireux d'avoir enfin une réponse. M^{me} Dienyi l'avait accueilli avec bonté, mais avec tristesse, Élisabeth avec le même sourire affectueux et tranquille. André était toujours très sombre et Georges put constater, dès son premier regard, qu'il était de plus en plus malheureux.

Comme toutes les demeures hongroises, le château de Dienyi était, à l'arrivée de Georges, dans toute l'activité de la préparation de la fête nationale. Le moment était mal choisi pour aborder le sujet qui lui tenait au cœur. Il essaya pourtant d'en parler à M^{me} Dienyi et de la conjurer de lui dire si sa cause avait fait des progrès. Mais elle lui répondit évasivement, avec des réticences et des brièvetés qui l'alarmèrent sans lui rien apprendre.

La gaieté de Georges cédait à ses inquiétudes ; depuis l'année précédente, il avait fait un grand

Il se récria, vous pensez bien, se recommanda de sa triple qualité de citoyen français, de fonctionnaire français et de prêtre. On consentit à le laisser provisoirement à Schlestadt prisonnier sur parole.

Nous apprenons au dernier moment qu'il vient d'être transféré à Trèves pour y être incorporé.

Nouvel incident à Pagny-sur-Moselle

M. Ritter, commissaire spécial à Pagny-sur-Moselle, vient d'être victime d'une agression à coups de revolver, de la part d'un voyageur allemand nommé Zangerlé et habitant Trèves.

Trois balles ont atteint M. Ritter, deux au bras droit et l'autre au côté gauche; une quatrième balle est allée se perdre dans la cloison.

Expulsé de France en 1880, à la suite d'une condamnation, Zangerlé en conçut un profond ressentiment contre la justice et la police françaises.

Il avoue être revenu en France pour tuer un agent quelconque du gouvernement.

On écrit de Nancy :

Zangerlé, le meurtrier de M. Ritter, est écroué à la prison de Nancy. La foule l'attendait à la gare voulait l'écharper.

Dans un nouvel interrogatoire, Zangerlé a déclaré avoir voulu tuer un fonctionnaire français par esprit de vengeance; il n'en veut pas aux Français, mais au gouvernement français qui a refusé de lui rendre sa femme.

Il avait été condamné précédemment à trois ans de prison et à l'expulsion pour tentative d'assassinat sur elle.

Depuis ce moment, il jura de se venger et voyagea en Amérique, en Belgique; enfin, il revint à Metz, où il acheta un revolver, disant qu'il allait faire un malheur à Pagny.

L'état de la victime ne présente pas de sérieuse gravité.

On assure que Zangerlé s'est présenté lundi au ministère de l'intérieur, à Paris, avec l'intention d'assassiner M. Fallières; il a été reçu par M. Laroze, chef du cabinet, qui, en entendant ses paroles impérieuses et violentes, l'a fait éconduire avant qu'il eût pu accomplir son dessein.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La presse républicaine a fait grand bruit de certaine dénonciation et a réclamé un châtiement exemplaire contre M. Fiévet, sénateur de la droite, qu'elle a appelé un fraudeur.

Or, il se trouve que c'est M. Fiévet fils, et non pas le sénateur, qui dirige la raffinerie de Magny. En outre, les débats viennent d'établir qu'aucune fraude n'avait été commise. L'administration des contributions indirectes doit regretter d'avoir intenté un procès qui a tourné contre elle. Elle a été, en effet, condamnée aux dépens par le

pas dans la vie. Ces natures tout épanouies, tout ouvertes au soleil, se fanent plus vite que d'autres sous une nuée d'orage. Il errait dans le château, ne pouvant prendre aux apprêts du voyage le même intérêt que ses amis, ne sachant à quoi se résoudre et cherchant toujours à se trouver sur le passage de sa cousine.

Le matin même du départ pour Pesth, il était descendu au jardin et s'était assis sur un banc. Il aperçut Elisabeth qui sortait du château, portant à la main une corbeille couverte. Elle prit une allée qui l'amena vers lui et quand elle fut à quelques pas, elle lui sourit avec sa grâce ordinaire.

Vous me surprenez, mon cousin. Je voulais sortir sans être vue, et, à peine dehors, je vous rencontre.

Où alliez-vous donc, Elisabeth?

Elle rougit et déposa sa corbeille sur le banc.

J'allais au village. La fille d'un pauvre homme que je connais va se marier bientôt. Je lui portais sa toilette de noces.

Voyons cela, dit Georges qui subissait le charme d'Elisabeth et se reprenait à la confiance.

Il voulut ouvrir le panier.

Non, non, reprit-elle en rougissant de nouveau. Vous êtes trop curieux, mon cousin.

Et devenant plus grave :

Tous ces objets ne me seront plus utiles, je

tribunal correctionnel de Douai, qui a acquitté M. Fiévet fils et blâmé les exigences illégales de la régie. La Lanterne, furieuse de ce résultat, s'attaque aux magistrats.

Nous n'avons pas à prendre la défense des juges républicains, mais à qui fera-t-on croire qu'ils sont indulgents pour les adversaires de la République? Et qui ne sait que la tolérance de la fraude a été pour le gouvernement un des moyens de payer ses dettes électorales?

Encore un pot au rose du précédent cabinet radical. Sans l'autorisation des Chambres, il a été dépensé 500,000 francs pour frais d'occupation et d'administration de la baie de Diégo-Suarez. La Chambre s'est vue obligée de voter un nouveau crédit. D'après la France, avant la séparation des Chambres le gouvernement demanderait un autre crédit de seize millions pour le déficit découvert au ministère de la marine. Serait-ce tout? Les collègues de M. Goblet faisaient grandement les choses.

OPINION DES ALLEMANDS SUR L'ESSAI DE MOBILISATION PARTIELLE EN FRANCE

On écrit d'Allemagne :

L'essai de mobilisation partielle projeté par le général Boulanger a survécu à son ministère et importune vivement tout aussi bien le général Ferron que ses collègues du cabinet et de la Chambre des députés. Ce fut un projet bien original escompté en vue de l'effet théâtral qu'il n'aurait pas manqué de produire et c'est le hasard qui l'a fait naître.

L'essai de mobilisation d'un corps d'armée n'a de valeur qu'au point de vue de l'essai de préparation de l'armée, que dans le cas où on cachera quel serait le corps d'armée devant être désigné. Dans le cas contraire, ce serait une comédie, puisque le corps d'armée, averti préalablement, ferait ses préparatifs. Les mesures prises par lui ne donneront qu'une preuve incomplète de ce qui se passera en cas de guerre.

Nous ne discutons même pas l'effet que la mobilisation partielle produirait chez les nations voisines de la France au point de vue des avantages militaires, et nul ne peut assurer, vu l'état des esprits en France, qu'elle ne serait pas escomptée pour une attaque. Nous n'envisageons pas la question à ce point de vue.

Il serait facile de parer à toute éventualité en mobilisant également une partie de nos troupes.

Nous allons envisager la question au point de vue purement français.

Si le général Boulanger était encore au pouvoir, il aurait assurément abandonné l'idée de la mobilisation partielle. Mais le général vient d'être renvoyé et sa succession est pieusement recueillie par ses successeurs.

Il se peut que le général y ait participé, que son projet, qu'il n'a pu soutenir lui-même, soit poussé par la presse et que son successeur soit obligé de s'en occuper,

puis bien en disposer.

Pourquoi donc? demanda-t-il avec inquiétude.

Elle s'assit et lui fit signe de se mettre près d'elle. — Vous ne savez donc pas, Georges, que je ne reviendrai pas à Dienyi?

— Que voulez-vous dire?

— Je dois entrer au couvent après les fêtes, et cette journée est la dernière que je passerai ici.

Elle était très calme, et pourtant, malgré elle, ses yeux devenaient humides. Georges ne put retenir un gémissement qui s'échappa de sa poitrine.

— O mon Dieu! murmura-t-il.

Les coudes appuyés sur ses genoux, il laissa retomber sa tête sur ses deux mains, et resta comme anéanti.

Elisabeth continua :

— Il y a bien longtemps que je songeais à me faire religieuse, je n'ai jamais eu d'autre pensée, mais j'hésitais à quitter ma mère, et, quand André est parti, j'ai compris qu'il fallait attendre. Vous rappelez-vous cette soirée où vous jouiez de l'orgue à la chapelle, un peu avant qu'Irène vint nous annoncer la délivrance d'André?

Georges fit un signe d'assentiment.

— C'est à ce moment-là que je me suis décidée. J'ai promis à Dieu de lui consacrer ma vie s'il voulait nous rendre mon frère. (A suivre.)

Le général serait peut-être capable de faire de cette affaire une parade qui lui a donné l'occasion de se faire admirer sur son cheval noir et d'attirer l'attention sur sa personne.

Son successeur, le général Ferron, qui prend au sérieux ses devoirs de soldat, ne s'accommode pas d'une telle comédie, et c'est pourquoi il a déclaré à la commission du budget que l'essai de mobilisation coûtera davantage et qu'il faut l'ajourner au point de vue technique et notamment au point de vue des préparatifs des chemins de fer. La commission a voté l'ajournement, mais le projet n'est pas encore entièrement abandonné. (Agence libre.)

UNE RELIGIEUSE DÉCORÉE

Le Journal officiel a publié la nomination au grade de chevalier de la Légion d'Honneur de M^{me} Berthon (Madeleine), en religion Sœur Philomène. La Sœur Philomène, de l'ordre des Sœurs de la charité et de l'instruction chrétienne de Nevers, est attachée, depuis trente-quatre ans, au service des salles militaires de l'hospice de Troyes.

ÉTRANGER

ALSACE-LORRAINE. — On écrit d'Urbeis (Bas-Rhin) à la Strassburger Post, à la date du 15 :

Hier, un certain nombre de Français appartenant au département voisin ont provoqué une grande sensation. Ils étaient venus à la frontière où ils avaient rencontré différents corps de troupes allemandes.

Immédiatement ils revinrent à la frontière, où ils répandirent le bruit qu'à l'occasion du 14 juillet, l'Allemagne avait fait occuper la frontière par des troupes.

L'émotion provoquée par cette nouvelle ne tarda pas à se calmer quand on sut qu'il ne s'agissait que de simples exercices dans les montagnes, et à l'occasion desquels on a fait des essais de tir avec des cartouches à balles. (Agence libre.)

BULGARIE. — L'élection du prince de Cobourg. — L'intronisation du prince de Cobourg est de jour en jour plus douteuse, en présence de l'attitude inébranlable de la Russie, qui y est absolument contraire.

Les réponses des autres puissances à la circulaire relative au prince de Cobourg sont toutes vagues et pleines de réticences et de circonspection.

On télégraphie de Vienne que Sadullah-Pacha a conseillé au prince de Cobourg de ne pas aller à Sofia avant qu'une entente ne soit intervenue entre la Porte et les puissances en vue d'éviter les complications.

L'Angleterre s'est déclarée prête à accepter toute élection remplissant les conditions fixées par le traité de Berlin.

La France a répondu qu'elle accepterait l'élection si toutes les puissances donnaient leur adhésion.

L'Allemagne et l'Italie ont fait des réponses analogues.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 juillet.

Le marché est plus ferme : 3 0/0, 81.20; 4 1/2 0/0, 109.52.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,355. Les obligations foncières et communales à lots des diverses séries ont un bon mouvement d'affaires. Les Bons de presse sont demandés à 19 et 20.

La Société Générale maintient fermement son cours de 453.75; une reprise prochaine est à prévoir, étant donnée la situation excellente de la Société.

L'action de Panama cote 373. Le 26 courant, la Compagnie émet en souscription 500,000 obligations formant la 2^e partie de l'emprunt de 600 millions autorisé le 29 juillet 1885. Le type de l'obligation est celui de 6 0/0 émise à 440 (432 si on se libère complètement à la répartition) et remboursable à 1,000 fr. par voie de tirages tous les deux mois en 48 ans. Tous les capitalistes voudront avec raison y employer leurs disponibilités, et la compagnie peut être assurée d'avoir un succès de plus à enregistrer.

La compagnie d'assurances le Soleil-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende net d'impôts. La situation de cette société s'améliore chaque jour, ses réserves statutaires et de prévoyance inspirent toute confiance au public.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires aux environs de 600.

Les polices A B de l'Assurance Financière sont recherchées par les petits capitalistes attirés par la modicité du prix d'achat et les garanties données aux porteurs.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre a annoncé officiellement au général de Bellemare qu'il se rendrait du 8 au 10 septembre aux manœuvres du 9^e corps, entre Thouars et Parthenay.

C'est le 4 août prochain que l'École de Saint-Cyr ira pendant quinze jours exécuter ses tirs de guerre au camp de Châlons. Dans le courant de la semaine prochaine, l'École recevra la visite du général Ferron, qui tient à juger par lui-même du degré d'instruction de la promotion qui va recevoir l'épaulette le 1^{er} octobre.

M. le général Renault-Morlière, directeur de la cavalerie, a été nommé membre du conseil supérieur des haras.

Les officiers américains désignés pour assister aux manœuvres françaises sont le général Baird, inspecteur général de l'armée fédérale, et le major Hasbrouck.

CRÉATION DE NOUVEAUX RÉGIMENTS DE CAVALERIE

La loi votée par la Chambre a été adoptée avant-hier par le Sénat sans discussion.

Les deux nouveaux régiments de dragons seront constitués le 1^{er} septembre, à quatre escadrons, au camp de Châlons.

Les régiments qui fourniront ces escadrons seront tirés au sort parmi ceux de la seconde ligne.

Les autres régiments ne seront créés que l'an prochain.

Les 5^e et 6^e chasseurs d'Afrique seront d'abord organisés vers janvier prochain.

L'ÉCOLE DE CAVALERIE DE HANOVRÉ

On signale une innovation dans les cours de l'École de cavalerie de Hanovre (qui correspond, dit la France militaire, à notre Saumur). Dans la période d'instruction qui va commencer à l'automne, les officiers seront dressés au steeple derrière une meute. La même mesure est prescrite pour l'École de cavalerie de Munich.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Dimanche 24 juillet 1887, à 8 heures du soir

Programme.

1. La Légion d'Honneur (ouverture). BUOT.
2. La Pie Grièche (polka pour piston). MULOT.
3. Le Prophète (fantaisie). MEYERBEER.
4. Bouquet de fraises (valse). X.
5. La Fille du Tambour-Major (fantaisie). LECOQ.

Le Chef de musique, GOUBEAULT.

PRESTATION DE SERMENT

M. Maxwell, récemment nommé procureur de la République à Saumur, a prêté serment devant la Cour d'appel d'Angers, à l'audience d'hier mercredi 20 juillet.

Dimanche dernier, la Société de Secours mutuels de Saumur était réunie dans la salle de l'école des Récollets pour entendre le rapport sur la situation financière et le compte-rendu de l'exercice précédent.

Après l'approbation des comptes et un discours, chaleureusement applaudi, du sympathique président M. Mathieu, M. Le Blaye a pris la parole. L'honorable vice-président a rappelé que le président honoraire, M. Lecoy, juge de paix, avait été fait chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion du 14 juillet, et a manifesté le regret que la remise de cette décoration n'ait pas été faite solennellement en présence de la Société qui a toujours conservé un souvenir filial pour son ancien membre, placé à sa tête pendant de longues années.

Ce concours de la Société était des plus naturels, et il a paru étrange à tous qu'au

nombre des titres qui ont valu la décoration à M. Lecocq, le décret n'ait pas fait mention des trente années qu'il a consacrées à la présidence et à la prospérité de cette institution de secours mutuels.

Il y a quelques années, a dit en substance M. Le Blaye, alors qu'on a jugé notre concours utile pour donner du relief à une cérémonie publique du 14 juillet, l'administration a bien su nous trouver. Pourquoi donc, aujourd'hui, a-t-on jugé à propos de nous évincer et de ne pas nous rendre témoins de la remise de la décoration à M. Lecocq? Tous vous eussiez été heureux de lui adresser publiquement, avec vos félicitations, un nouveau témoignage de votre sympathie et de votre reconnaissance pour l'essor qu'il a su donner à l'institution et la prospérité dont elle a joui sous sa présidence.

Ces sentiments, chaleureusement exprimés, ont trouvé dans tous les cœurs une adhésion spontanée des plus vives.

SURMENAGE INTELLECTUEL

Un de nos concitoyens, d'une compétence indiscutable, nous adresse l'étude suivante sur ce sujet d'une grande actualité :

A cette époque de l'année, où la jeunesse subit des examens, pour l'obtention d'un diplôme, il n'est peut-être pas sans intérêt, pour le lecteur, d'être initié aux communications qui se font en ce moment à l'Académie de médecine, sur le surmenage intellectuel, et les déplorable résultats des programmes universitaires.

C'est en grand observateur que le professeur Peter, de l'École de médecine de Paris, parle de ce surmenage du cerveau.

La manie des brevets, des diplômes, lui paraît, à juste titre, la plus funeste des manies.

Le corps médical, tout entier, s'accorde à en déplorer l'action néfaste résultant de ce surmenage intellectuel.

Le surmenage provient de ce que, dans les choses de l'intelligence, on ne respecte pas la loi de l'offre et de la demande; c'est-à-dire que, dans les programmes d'études, la demande est supérieure à l'offre. Cet offre est l'aptitude intellectuelle des candidats.

Si nous étudions la nature, celle-ci nous enseigne que, dans la masse des intelligences, ce qui domine, ce sont les aptitudes moyennes; en deça, sont les faibles d'esprit; au delà, les esprits supérieurs.

Or, il semble que les programmes scolaires aient été faits pour les esprits supérieurs. Ces esprits supérieurs dépasseront toujours ces programmes, car ils étudient non seulement sans fatigue, mais avec plaisir, et pour leur plaisir, car ils obéissent à une tendance, bien plus, à un besoin, celui de satisfaire leur intelligence et leur curiosité.

Les autres, les faibles d'esprit, n'atteindront jamais ces programmes. Les esprits moyens ne les atteindront qu'au prix de grandes fatigues. Ainsi, les programmes trop chargés dépassent les aptitudes moyennes et inférieures et créent de véritables dangers.

Ces programmes sont à reviser et à réformer.

Autre chose à réformer, c'est l'hygiène de l'école.

Le surmenage en général, c'est le travail excessif, exagéré: il a pour conséquence et pour expression la fatigue.

La fatigue vulgaire, banale, c'est la fatigue musculaire, amenant la courbature. Il y a aussi la fatigue intellectuelle.

La courbature, c'est la douleur des muscles par épuisement et excès de travail.

L'épuisement peut être plus ou moins momentané et aller jusqu'à la destruction de la fibre musculaire.

Ce qui est vrai pour les muscles est également vrai pour le cerveau.

La fibre musculaire, comme la cellule du cerveau, s'épuise et s'encombre par le fonctionnement excessif; la cellule cérébrale, comme la fibre musculaire, se courbature par le surmenage.

Ainsi, la courbature cérébrale est de même cause que la courbature musculaire, et elle s'exprime de même sorte, par la douleur et par l'impotence.

Cette douleur est le mal de tête; l'impotence est l'incapacité intellectuelle; tels sont les symptômes de la courbature cérébrale.

Le mal de tête est donc le phénomène primordial, nécessaire, obligé, qu'on ob-

serve au début de tous les cas de surmenage cérébral, soit seul, soit comme le premier terme de séries morbides, ariées, aboutissant l'une à la fièvre de fatigue, l'autre à la fièvre typhoïde.

Le mal de tête, c'est le cri de souffrance de l'organe fatigué qui demande grâce, qui réclame un repos nécessaire. Si ce cri n'est pas écouté, le cerveau refuse la fonction, il ne comprend plus, les cellules cérébrales se mettent en grève. C'est l'impotence fonctionnelle, fait très fréquent qu'ont observé tous les médecins chez de jeunes sujets dont le cerveau est loin d'être toujours apte à la fonction intellectuelle imposée.

Ce mal à la tête a pour caractère de se reproduire, dès que recommence l'essai de fonctionnement, soit par la lecture, soit par l'étude.

Un autre caractère, qui suit de près le mal de tête, est l'impotence fonctionnelle: les idées se brouillent, la compréhension devient pénible et même impossible. Le cerveau est alors *invalidé*, et trop souvent il l'est pour un long temps, sinon pour toujours, quant à l'étude.

Ainsi, dans un cas bien remarquable, que cite le professeur Peter, une jeune personne intelligente par elle-même et par sa filiation, trois ans après le début de son surmenage intellectuel, ayant pour symptômes le mal de tête et les saignements de nez (lesquels ont duré pendant dix-huit mois), cette jeune personne « ne peut pas lire plus de deux pages sans avoir mal à la tête, et sans croire que les caractères, devenant pointus, lui entrent dans les yeux et lui occasionnent des douleurs ».

Dans un autre cas, une jeune fille a pu passer ses examens il y a un an, mais elle est invalidée depuis lors et ne peut s'occuper d'aucun travail sérieux.

Après le mal de tête « seul », vient le mal de tête « accompagné », mal de tête avec saignement de nez et fièvre; c'est la *fièvre de surmenage*, ici, de surmenage intellectuel. Cette fièvre de surmenage présente à son début tous les symptômes de la fièvre typhoïde, tous, excepté la régularité dans l'augmentation et la diminution de la chaleur du corps mesurée au thermomètre.

M. Peter cite le cas d'une autre jeune fille, qui, à la suite d'excès de travail, fut prise, il y a trois ans, de fièvre avec maux de tête très violents et saignement de nez, — le tout durant huit jours, — et qui est restée hors d'état de se livrer à aucun acte intellectuel quelque peu prolongé, sans éprouver aussitôt un mal de tête avec impossibilité de continuer.

Il cite d'autres cas qu'il désigne sous le nom de fièvre de surmenage aux allures redoutables et à courte durée, d'où le cerveau peut en sortir amoindri dans sa compréhension, pour longtemps, sinon pour toujours.

Un degré de plus, et c'est la fièvre typhoïde: la fatigue du cerveau est au maximum; les voies sont préparées, la maladie entre en scène.

Une manie, vraie calamité sociale, la « manie des brevets », s'est emparée de nos jeunes filles; les unes y perdent le peu d'intelligence qu'elles avaient; les autres, nouvelles Philamintes, y gagnent le ridicule déploré par Chrysale.

Les surmenés de l'intelligence arrivent à la phthisie, ce sont surtout les surmenés de nos écoles, chez lesquels, à l'épuisement du cerveau s'ajoute la malfaisance de l'air confiné et de la sédentarité.

L'air confiné, on n'en dira jamais assez de mal. C'est d'abord de l'air stagnant, non renouvelé, sentant le mois.

L'air confiné d'une salle d'études n'est plus seulement de l'air stagnant, c'est de l'air déjà respiré, pris, rendu, repris vingt fois à la minute par des poitrines humaines; c'est de l'air *ruminé*; de l'air souillé de toutes les émanations de tous, saturé d'acide carbonique comme des poisons animaux les plus variés; ce n'est plus de l'air respirable, c'est une saumure où il y a de tout, même des microbes.

C'est dans cette saumure que macèrent, pendant de longues heures, les poumons de nos enfants, dont l'organisme réclame d'autant plus impérieusement l'aliment aérien que cet organisme est en pleine évolution, qu'il lui faut ainsi non-seulement la ration d'entretien, mais la ration de croissance.

Et si cette infraction à l'hygiène était la seule! mais, il y a encore et surtout « les muscles au repos et le cerveau aux travaux forcés ».

« Les muscles au repos » s'atrophient, la circulation se ralentit, la digestion languit,

la réparation s'amoindrit et la vitalité est en péril. Le tubercule alors trouve un terrain propice à son développement.

« Le cerveau aux travaux forcés », nous en avons vu plus haut les conséquences les plus ordinaires. Chez quelques-uns, dont l'organisme présente une certaine prédisposition à la tuberculose, celle-ci éclate et se localise sur le cerveau, c'est la méningite tuberculeuse que le public désigne sous le nom de fièvre cérébrale.

Cependant, c'est, le plus habituellement, la tuberculisation pulmonaire, phthisie pulmonaire, qui se développe, et, fait hautement accusateur, elle se développe chez des sujets dans la famille desquels cette maladie n'existe pas.

En résumé, dans la rédaction des programmes universitaires, on n'a pas assez tenu compte des *aptitudes intellectuelles moyennes*; le surmenage cérébral avec toutes ses conséquences morbides en a été le résultat; il faut réformer ces programmes.

Dans l'hygiène scolaire, on n'a pas assez tenu compte des besoins impérieux et tout matériels de l'organisme; il faut réformer cette hygiène.

La jeunesse française comme l'enfance a besoin d'une loi Rousselle. Il y a péril. Nous ne devons pas laisser moissonner notre jeunesse dans sa fleur!

HOMICIDE PAR IMPRUDENCE

Lundi matin, vers onze heures, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, au moment où les enfants sortaient de l'école, un facteur de Thouarcé était en train, au siège de la Société de tir, d'armer la carabine, et les enfants l'entouraient lorsque le coup partit subitement et alla frapper en plein cœur le jeune Gelineau, âgé de 12 ans, qui tomba foudroyé.

On conçoit la douleur des parents, honorables cultivateurs, demeurant à la Viaudière, lorsqu'ils apprirent cette terrible nouvelle. Cette catastrophe a jeté la terreur et la consternation dans la commune du Champ.

OBSÈQUES DE LA COMTESSE DE GOYON

Une foule nombreuse assistait avant-hier aux obsèques de M^{me} la comtesse de Goyon, douairière, née de Montesquiou-Fezensac; et toutes les grandes personnalités mondaines qui se trouvent encore en ce moment à Paris étaient réunies pour cette cérémonie funèbre à l'église Saint-Augustin.

Le deuil était conduit par les deux fils, le duc de Feltre, ancien député, et le comte Aimery de Goyon.

Puis venaient: le baron Séguier et son fils, et le fils du général de Courcy, officier du 14^e dragons, gendre et petit-fils de la regrettée comtesse de Goyon.

Le général de Courcy, ancien commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin, en ce moment malade, n'a pu assister aux obsèques de la comtesse de Goyon, sa belle-mère.

Dans la foule: le prince d'Arenberg, le duc de Fezensac, le duc de Mouchy, le duc de Padoue, le prince de Poix, le vicomte de La Panouse, le duc de Fitz-James, le comte de Maillé; les généraux de Galliffet, de Rochebouët, de Biré, Mojon; le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville, le comte de Lanjuinais et un grand nombre de députés; le marquis de l'Angle-Beaumont, sénateur, le duc d'Albuféra, MM. Daru, Schickler, Maurice Picard, comte Hubert de Montesquiou, le marquis de Mornay, le comte de Néverlée, etc., etc.

Après la cérémonie religieuse, un long cortège de voitures s'est dirigé vers le cimetière Montparnasse, tandis que le duc de Feltre et le comte de Goyon suivaient à pied, tête nue, à travers toute la ville, le cercueil de leur mère. L'inhumation a eu lieu dans la tombe où repose depuis 1870 le général de Goyon, ancien commandant de l'École de Saumur, ancien commandant du corps d'occupation de Rome, ancien aide de camp de l'Empereur.

AVIS

Les souscriptions aux obligations nouvelles 2^e série de la *Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de Panama* sont reçues dès à présent, sans frais, chez MM. V^o LAMBERT ET FILS, banquiers à Saumur, correspondants de la Compagnie.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL DE PANAMA

Président - Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A 500,000
Obligations Nouvelles

(2^{me} SÉRIE)
ÉMISES A 440 FRANCS
RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN
Payables trimestriellement les 15 Septembre, 15 Décembre, 15 Mars et 15 Juin de chaque année.

REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS
EN 48 ANS

PAR TIRAGES TOUTS LES DEUX MOIS (6 TIRAGES PAR AN)
Les 15 Septembre, 15 Novembre, 15 Janvier, 15 Mars, 15 Mai et 15 Juillet
Par exception, le 1^{er} tirage aura lieu le 30 Septembre 1887 au lieu du 15.

Dès la première année il est remboursé 6,000 Obligations, soit 1,000 Obligations à chaque tirage; le nombre d'Obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit:

	SOMMES NETTES A VERSER
30 fr. en souscrivant.....	30 fr. »
70 » à la répartition du 3 au 6 août (contre remise d'un titre provisoire).....	70 »
75 » du 20 au 25 octobre 1887, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.....	74 02
75 » du 20 au 25 janvier 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	72 66
75 » du 20 au 25 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	71 59
75 » du 20 au 25 juillet 1888, sous déduction des intérêts acquis.....	70 53
40 » du 10 au 15 septembre 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 décembre 1888.....	36 37
440 fr.....	Total net..... 425 fr. 39

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, EN FAISANT LE VERSEMENT DE RÉPARTITION, ET DANS LE DÉLAI FIXÉ POUR CE VERSEMENT, jouiront d'une bonification de 5 fr. qui, ajoutée aux intérêts à 6 0/0 du jour de la libération au 15 septembre 1887, soit 2 fr. 70, fait ressortir à 432 fr. 30 le prix de l'obligation définitive qui leur sera remise contre le coupon de 7 fr. 50 à échoir le 15 DÉCEMBRE 1887.

La présente émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale du 29 juillet 1885.

La Souscription sera ouverte le Mardi 26 Juillet 1887 ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :
A la Compagnie Universelle du Canal interocéanique, 46, rue Caumartin.
A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
Au Comptoir d'Escompte, 14, rue Bergère.
A la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, r. d'Antin.
Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
A la Banque d'Escompte, place Ventadour.
A la Banque Franco Égyptienne, 32, boulevard Haussmann.
Et dans leurs agences en province et à l'Étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

A NEW YORK :
Au siège du Comité Américain de la Compagnie du Canal Interocéanique de Panama.
On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Nous rappelons à nos lecteurs que la Souscription aux Obligations nouvelles (2^e série) de la Compagnie du Canal de Panama est ouverte dès maintenant, et jusqu'au 26 courant, aux guichets de l'Agence du Crédit Lyonnais, 40, rue Chaussée-Saint-Pierre, à Angers, qui est chargée, par la Compagnie, de recevoir les souscriptions, sans aucun frais ni commission.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AGENCE DE SAUMUR 19, rue du Marché-Noir

L'Agence reçoit dès à présent, sans aucun frais ni commission, les souscriptions aux obligations nouvelles de la compagnie du Canal de Panama.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 16 juillet:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Le départ du général Boulanger; L'affaire Pranzini; Inauguration du monument du P. Captier; Les Félibres à Paris; Les Félibres et les Cigaliers à Sceaux. — Revue anecdotique, par Lordan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Bibliographie. — Villa Bracassol. Echecs. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: Paris: Le départ du général Boulanger; Le général montant sur la locomotive 432; Les abords de l'hôtel du Louvre. — Clermont-Ferrand: Entrée officielle du général Boulanger. — Paris: Le départ du général Boulanger à la gare de Lyon. — L'affaire Pranzini. — Arcueil: Le monument du P. Captier. — Villa Bracassol, nouvelle, par M. Emile Desbeaux. — Les Félibres parisiens. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 30 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

NOUVELLES LECTURES DE FAMILLE

Ce volume contient un grand nombre de très belles gravures sur bois, et comprend 400 pages, format grand-jésus pittoresque.

Prix, Paris: volume broché..... 6 fr.
volume cartonné..... 7.50
cartonné luxe tranche dorée. 8 fr.

Librairie du Magasin Pittoresque, 29, quai des Grands-Augustins, Paris.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE

FRANCS D'ACQUISITION, ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. LOUIS MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

PALAIS-ROYAL

Bijouterie, fantaisie, choix splendide.

Maroquinerie fine et ordinaire.

Bois sculpté, articles suisses.

Chinoiserie, laques, potiches, coquillages.

Peignes riches et ordinaires.

Articles de fumeurs, cuir et métal.

Lunettes et pinces-nez, étuis.

Eventails et écrans.

Eventails et écrans.

Eventails et écrans.

Eventails et écrans.

Eventails et écrans.

Eventails et écrans.

Eventails et écrans.

Eventails et écrans.

Eventails et écrans.

Eventails et écrans.

Eventails et écrans.

Eventails et écrans.

Eventails et écrans.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet). Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, pour la fabrication des liqueurs de cassis et la conservation des fruits, les excellentes Eaux-de-vie blanches vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, 1 fr. 30 le litre pesant 43°, 1 fr. 55 pesant 46° et 1 fr. 80 pesant 50°.

Le Jardin, journal d'horticulture générale, publié par la maison Godefroy-Lebeuf, à Argenteuil (Seine-et-Oise), avec la collaboration de M. le marquis de Cherville, de M. Ch. de Franciosi, président de la Société d'horticulture du Nord; de MM. Ch. Ballet, Bergman, Chatenay, Correvon, etc., etc.

Abonnements: Un an, 42 fr.; six mois, 7 fr. Les abonnements sont reçus aux bureaux du journal.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LEDAIN.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 18 juillet 1887, le sieur Ledain, ancien chapelier à Saumur, a été déclaré inexécutable.

Pour extrait:

(503) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HEMERY, HENRI

Par jugement en date du 11 juillet 1887, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Doussain, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Hemery, ancien marchand mercier à Saumur.

Pour extrait:

(504) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M^e PINAULT.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le dimanche 31 juillet 1887, à midi,

En l'étude et par le ministère dudit M^e GAGNAGE,

En divers lots, qui pourront être réunis ou subdivisés, au gré des acquéreurs,

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS,

Appartenant à M. et M^{me} Cadieu.

1^{er} — FERME DES CROTTIÈRES

Occupée par les époux VALLÉE,

Sise commune de Saint-Martin-de-la-Place, et par extension sur celle de Longué;

Comprenant: bâtiments d'habitation et d'exploitation, ouche, pâture longeant la rivière de l'Authion;

Un morceau de terre, à la Bergeronnière, contenant 28 ares 50 centiares;

Un pré, au Clos-Marsais, contenant 38 ares 10 centiares;

Un morceau de terre, aux Blanchetières, contenant 45 ares environ; Un morceau de terre, aux Guelards ou le Pil, contenant 14 ares 60 centiares;

Et une pièce de terre, à la Chaussée, de 60 ares.

2^{em} — PIÈCE DE TERRE

Nommée LES GALETS

Située commune des Rosiers, occupée par les époux CHUDEAU;

Contenant 7 hectares environ, n° 748 de la section C du cadastre, joignant au nord M. Leroy, au sud les religieuses de B'aurort, à l'est M^{me} de Loge et M. Mazé de Chambourg, à l'ouest M. Merlet; cette pièce est coupée en deux par un chemin allant de l'est à l'ouest.

3^{em} — Ferme de la Brèche-Pitot

Sise commune de Villebernier, occupée par les époux BOUCHER;

Comprenant: bâtiments d'habitation et d'exploitation, ouche y appartenant, et 11 pièces détachées de terre ou pré.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. TAVEAU-NICOLAS, expert à Bagnoux, et à M. LEGERARD, expert à Saint-Lambert-des-Levées; pour tous renseignements et pour traiter, à M^e GAGNAGE, notaire à Saumur. (504)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Vente Mobilière ET DE RÉCOLTE

Dimanche 24 juillet, à une heure,

Au bourg de Meigné, demeure de M. Gasnier, ex-courtier.

Bois de lit, armoires, buffets, draps, tables, chaises, vaisselle, garde-robe d'homme et de femme, pendule, montre;

Paille, foin, bois de travail et de chauffage, futailles, bouteilles;

Et la récolte en blé, à faire sur 8 ares 40 de terre, aux Lironnières (Meigné).

La vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal autorisant à vendre sans attribution de qualité.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat;

Comprenant:

1^o Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour; Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau; Belle avenue de tilleuls;

2^o 4 hectares 30 centiares de prés et terres.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué.

A VENDRE

Un vin rouge de la dernière récolte, au château d'Alençon, Brézé.

S'adresser au garde de la propriété.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins de Chemiserie de M. DORÉ sont transférés rue du Portail-Louis, 29. (476)

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépiciér et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

32^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an..... 6 fr.
— pour six mois. 3 fr. 50
— pour trois mois. 2 fr. 50
Étranger (Union postale)..... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 15, rue de Tournon, à Paris.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.
Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUILLET 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.
3 %	81 40	81 20	Est	778 75	777 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	515	514
3 % amortissable	83 85	84	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	539	537	Est	387 50	388
4 1/2 %	105	104 95	Midi	1131 25	1135	— 1865, 4 %	525	526	Midi	394	395
4 1/2 % (nouveau)	109 57	109 40	Nord	1510	1510	— 1869, 3 %	410	412 50	Nord	407 50	408
Obligations du Trésor	503	504	Orléans	1300	1305	— 1871, 5 %	390	390 50	Orléans	395 75	396
Banque de France	4120	4100	Ouest	871	876 25	— 1875, 4 %	515 25	513 25	Ouest	395	395
Société Générale	453 75	453 75	Compagnie parisienne du Gaz	1320	1325	— 1870, 4 %	515 25	513 25	Paris-Lyon-Méditerranée	392	392 50
Comptoir d'escompte	1040	1040	Canal de Suez	1970	1971 25	Bons de liquid. Ville de Paris	526	525	Paris-Bourbonnais	390	389
Crédit Lyonnais	556 25	560	C. gén. Transatlantique	503 50	565	Obligations communales 1879	485	485	Canal de Suez	589	591
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1353	1350	Russe 5 0/0 1870	100 90	100 75	Obligat. foncières 1879 3 %	478	479 50	Panama 6 0/0	429	439
Crédit mobilier	287 50					Obligat. foncières 1 83 3 %	360	360			
Canal Inter.-Panama	376 25	378 75									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur soussigné.